



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2011
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Ouganda et au Soudan, 4 au 10 octobre 2010

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 4 octobre 2010, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait l'intention d'envoyer une mission en Ouganda et au Soudan du 4 au 10 octobre 2010. Les membres du Conseil sont convenus du mandat de la Mission (voir l'annexe I du présent rapport), qui se composait comme suit :

M^{me} l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique), cochef de mission
M. l'Ambassadeur Ruhakana Rugunda (Ouganda), cochef de mission
M. l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord), cochef de mission
M. l'Ambassadeur Christian Ebner (Autriche)
M. l'Ambassadeur Ivan Barbalčić (Bosnie-Herzégovine)
M^{me} l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti (Brésil)
M. l'Ambassadeur Li Baodong (Chine)
M. l'Ambassadeur Vitaly Churkin (Fédération de Russie)
M. le Ministre Martin Briens (France)
M. l'Ambassadeur Alfred Mougara Moussotsi (Gabon)
M. l'Ambassadeur Tsuneo Nishida (Japon)
M. l'Ambassadeur Nawaf Salam (Liban)
M. l'Ambassadeur Claude Heller (Mexique)
M. le Ministre Bulus Paul Zom Lolo (Nigéria)
M. l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan (Turquie)

II. Visite du Conseil de sécurité en Ouganda

A. Historique et contexte

2. Le 6 octobre 2010, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré le Président Yoweri Kaguta Museveni à Entebbe. Cette visite était pour eux l'occasion de rappeler que le Conseil appréciait et appuyait la précieuse contribution de l'Ouganda à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); d'indiquer qu'il était encouragé par l'amélioration des relations entre les pays de la région et le renforcement de la coopération régionale face à la menace posée par l'Armée de



résistance du Seigneur en matière de sécurité; ainsi que d'examiner l'état d'application de l'Accord de paix global au Soudan, et notamment la tenue, le 9 janvier 2011, de référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei.

3. Les membres du Conseil ont visité la Base d'appui de l'Organisation des Nations Unies à Entebbe et ont été informés des progrès accomplis pour en faire une plateforme logistique régionale et des mesures prises pour mieux organiser les ressources disponibles.

B. Réunion avec le Président de l'Ouganda

4. Le Président Museveni a indiqué que l'application de l'Accord de paix global et le terrorisme en Somalie constituaient les deux problèmes les plus pressants dans la région. Le Président et les membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'il était important que toutes les parties respectent l'application de l'Accord dans son intégralité, en particulier en ce qui concerne la tenue, dans la paix et la transparence, de référendums crédibles au Sud-Soudan et dans l'Abyei le 9 janvier 2010.

5. Le Président a jugé infondées les craintes selon lesquelles le référendum d'autodétermination au Sud-Soudan pourrait créer un précédent et provoquer un effet de dominos en d'autres points du continent, en faisant observer que sa tenue faisait partie intégrante de l'Accord de paix global. Il s'est dit rassuré par la réunion de haut niveau sur le Soudan, à New York, le 24 septembre, à l'occasion de laquelle il avait pu constater que la tenue sans retard et dans la paix d'un référendum au Sud-Soudan recueillait toujours un important soutien au sein de la communauté internationale.

6. Le Président et la délégation du Conseil de sécurité sont convenus que le déploiement d'observateurs des Nations Unies et d'autres observateurs internationaux tout au long du processus référendaire permettrait d'améliorer la transparence et la crédibilité du référendum et faciliterait l'acceptation de ses résultats.

7. La délégation du Conseil de sécurité a réaffirmé qu'elle soutenait la pleine application de l'Accord, y compris pour ce qui était de la tenue, dans la paix et la transparence, de référendums crédibles au Sud-Soudan et dans l'Abyei le 9 janvier. Elle a partagé l'avis du Président qu'il était urgent de renforcer la capacité des institutions dans le sud, en particulier dans l'hypothèse où le référendum déboucherait sur la transformation du Sud-Soudan en un pays souverain.

8. S'agissant de la situation en Somalie, le Président Museveni a jugé qu'il était possible d'assurer la sécurité et la stabilité de la Somalie si la communauté internationale était prête à fournir le soutien nécessaire au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM pour stabiliser le pays. Il a déclaré que l'Union africaine continuerait d'appuyer le processus de paix de Djibouti, dans la mesure où les Somaliens l'avaient accepté. Il s'est dit confiant que la menace représentée par Al Shabaab pourrait être bientôt définitivement éliminée, puisque l'AMISOM était déjà parvenue à placer le groupe terroriste dans l'incapacité de renverser le Gouvernement fédéral de transition.

9. À cet égard, le Président a souligné que l'Ouganda et d'autres pays d'Afrique étaient prêts à mobiliser autant de soldats que nécessaire en un minimum de temps, et que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et d'autres entités

devaient de toute urgence renforcer le soutien logistique et financier qu'ils apportaient à l'AMISOM. Le Président a suggéré de reprendre la formule retenue pour le Timor oriental et le Burundi, où c'étaient respectivement l'Australie et l'Afrique du Sud qui avaient déployé le gros des troupes, avec l'appui de contingents supplémentaires fournis par d'autres pays.

10. Par ailleurs, le Président a recommandé que les pays dont les navires militaires et porte-avions étaient actuellement déployés au large de la Somalie envisagent de délimiter et de faire respecter une zone d'interdiction de vol et de blocus naval pour limiter le mouvement des groupes terroristes et la circulation des armes.

11. S'agissant de l'Armée de résistance du Seigneur, le Président a déclaré avoir bon espoir que le problème ne dure guère longtemps, maintenant que les pays de la région coopèrent étroitement pour y mettre un terme. Il a appelé la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies en particulier à appuyer les efforts déployés au niveau régional. À cet égard, il a aussi souhaité qu'il soit fait preuve de souplesse dans l'application de certaines des procédures de l'Organisation des Nations Unies concernant le déploiement des contingents non onusiens et l'appui qui leur est fourni, en expliquant que pendant les opérations militaires contre l'Armée de résistance du Seigneur, il s'était avéré impossible d'utiliser les hélicoptères de la MONUC pendant le week-end.

12. La délégation du Conseil a de nouveau adressé ses sincères remerciements aux autorités ougandaises pour leur généreux soutien, et notamment pour avoir mis à disposition des terrains supplémentaires pour pouvoir transformer la Base d'appui d'Entebbe en une plateforme logistique régionale.

C. Visite de la Base d'appui d'Entebbe

13. Le Directeur de l'appui à la mission de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a informé les membres du Conseil des progrès accomplis pour faire de la Base d'appui d'Entebbe une plateforme logistique régionale, en faisant observer que les nouveaux terrains permettraient d'agrandir les installations et d'apporter un soutien plus efficace aux missions de maintien de la paix dans les pays voisins.

14. Les membres du Conseil ont aussi été informés des progrès accomplis pour ouvrir un centre de services régional complet qui fournirait un soutien, sous diverses formes, aux entités des Nations Unies dans la région, dans le cadre d'accords de prestation de services. Dans certains cas, sur approbation des organes délibérants compétents des Nations Unies et signature d'un accord de prestation, de tels services pourraient aussi être offerts à des entités extérieures au système des Nations Unies, comme les missions africaines de maintien de la paix.

III. Visite du Conseil de sécurité au Soudan

A. Historique et contexte

15. Le Conseil s'est rendu au Soudan pour réaffirmer le soutien de la communauté internationale et son engagement en faveur de la pleine application dans les délais

de l'Accord de paix global, ainsi que pour encourager un règlement pacifique, global et sans exclusive de la situation au Darfour. Le Conseil a prié le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan de coopérer en vue de la tenue des référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei et pour régler les problèmes en suspens quant à l'Accord de paix global, notamment en ce qui concerne le tracé des frontières et les négociations relatives aux arrangements post-référendaires. Le Conseil a aussi souligné l'importance du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à l'appui des processus de paix soudanais.

16. Le Conseil entendait également réaffirmer son soutien à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ainsi qu'aux efforts du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, et examiner l'aide fournie par la MINUS et la MINUAD dans le cadre de leurs mandats et dans la limite des capacités qui étaient les leurs. À cet égard, le Conseil a dit s'inquiéter pour la sécurité des agents humanitaires et des Casques bleus et réaffirmé qu'il importait au plus haut point d'assurer leur pleine liberté de circulation, sans entrave et en toute sécurité, et leur accès aux populations qui ont besoin d'aide.

17. La mission du Conseil au Soudan s'est déroulée tandis que l'attente en vue des référendums prévus pour le 9 janvier 2011 atteignait son comble. Le 28 octobre, les médias annonçaient que l'inscription sur les listes permettant de participer au référendum serait ouverte le 14 novembre, d'après le Président de la Commission pour le référendum au Sud-Soudan. D'un autre côté, la commission pour le référendum dans l'Abyei n'avait toujours pas été créée, et les parties continuaient de négocier pour régler la question des critères de résidence/d'admissibilité à voter, qui constituaient un différend de longue date entre la tribu nomade des Misseriya et la communauté des Dinka Ngok résidant dans l'Abyei. En référence au communiqué publié le 24 septembre à l'issue de la Réunion de haut niveau sur le Soudan présidée par le Secrétaire général, la mission a souligné qu'il était du devoir des parties de tenir le 9 janvier, de manière pacifique et dans la liberté, des référendums crédibles qui reflètent la volonté du peuple soudanais, en rappelant à toutes les parties et à tous les États qu'ils s'étaient engagés à en respecter les résultats.

18. Au Darfour, la mission du Conseil a rencontré une situation volatile sur le plan de la sécurité, marquée par des affrontements armés entre les forces gouvernementales et les rebelles dans le Djebel Marra, la criminalité, et des enlèvements ou attaques de Casques bleus et de membres du personnel civil des Nations Unies. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies poursuivent leurs efforts pour faciliter un règlement négocié du conflit. En attendant, le Gouvernement a adopté une stratégie politique et sécuritaire pour le Darfour, dans laquelle il s'engage à améliorer la situation sur le terrain.

B. Réunion à Djouba

Gouvernement du Sud-Soudan

19. Le 6 octobre, la mission du Conseil de sécurité est arrivée à Djouba et a rencontré le Premier Vice-Président, Salva Kiir Mayardit, et d'autres membres du Gouvernement du Sud-Soudan. Le Premier Vice-Président a réaffirmé que son gouvernement était résolu à appliquer l'Accord de paix global, notamment en ce qui

concerne la tenue des référendums pour le Sud-Soudan et l'Abyei le 9 janvier 2011. Il a appelé l'attention sur plusieurs questions non réglées, notamment le tracé de la frontière du 1^{er} janvier 1956 entre le Nord et le Sud-Soudan, le statut de l'Abyei, et les négociations relatives aux arrangements post-référendaires, et assuré de nouveau que son gouvernement était prêt à s'acquitter des tâches prévues dans l'Accord de paix global, avec l'appui de la communauté internationale. Le Vice-Président Kiir a notamment demandé à la communauté internationale de fournir un appui technique, logistique et financier à la Commission du référendum du Sud-Soudan, en expliquant que celle-ci n'avait pu recruter du personnel, faute de financement de la part du Gouvernement d'unité nationale.

20. Sur la question du tracé de la frontière, le Premier Vice-Président Kiir a indiqué que les Forces armées soudanaises avaient commencé de se redéployer de l'autre côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956 au Sud-Soudan. Il a proposé la création d'une zone tampon le long de la frontière et demandé à l'Organisation des Nations Unies de se déployer dans la zone pour empêcher d'éventuels affrontements entre les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan.

21. En ce qui concerne l'Abyei, le Premier Vice-Président Kiir a maintenu qu'en vertu de la décision de la Cour permanente d'arbitrage en juillet 2009, les frontières de l'Abyei recouvraient neuf chefferies Dinka Ngok, comme accepté par les deux parties, et qu'il n'y avait plus à discuter de la participation des Misseriya au référendum de l'Abyei. Le Premier Vice-Président Kiir a dit craindre que le climat des négociations relatives aux arrangements post-référendaires ne change après la tenue des référendums, et noté qu'il serait important que les parties conviennent d'un cadre en vue de la poursuite des négociations, pour que le dialogue puisse continuer quelle que soit l'issue des référendums. Il a appelé la communauté internationale à faciliter ce processus.

22. Le Premier Vice-Président a aussi noté le manque d'activités de développement, de consolidation de la paix et de réconciliation au Sud-Soudan. Il a indiqué que son gouvernement avait offert d'amnistier ceux qui s'étaient rendus coupables d'incitation à la violence au lendemain des élections du mois d'avril, tout en soulignant que les affrontements armés au Sud-Soudan avaient été exacerbés par le flux d'armes en provenance du nord du Soudan.

23. La mission du Conseil a informé le Premier Vice-Président Kiir que l'ensemble de la communauté internationale tenait à la pleine application de l'Accord de paix global sans retard, comme réaffirmé dans le communiqué adopté à l'issue de la réunion de haut niveau du 24 septembre. Elle a aussi souligné qu'il était du devoir des autorités soudanaises compétentes de garantir la sécurité des Casques bleus et des agents humanitaires et leur pleine liberté de circulation. La mission a également encouragé les parties à régler les questions en suspens par le dialogue, en faisant observer qu'une déclaration d'indépendance à caractère unilatéral pourrait remettre en question le soutien accordé au processus par la communauté internationale. Elle a aussi souligné que le processus référendaire devait être sans exclusive, libre et équitable, pour que toutes les voix du Sud-Soudan puissent se faire entendre.

24. Les membres du Gouvernement du Sud-Soudan ont donné l'assurance que le personnel des Nations Unies serait protégé au Sud-Soudan et que les référendums seraient menés dans un climat de liberté et de justice pour que le peuple du Sud-Soudan puisse s'exprimer, qu'il se prononce en faveur de l'unité ou de la sécession.

En conclusion, le Premier Vice-Président a demandé aux membres du Conseil de renforcer le mandat de la MINUS, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. Il s'est engagé à ce que son gouvernement n'ait pas recours à une déclaration unilatérale d'indépendance, en ajoutant que si le Parti du congrès national refusait de coopérer, le référendum pourrait se dérouler sous le contrôle de la communauté internationale sans la participation du nord du Soudan.

Bureau du référendum du Sud-Soudan

25. La mission du Conseil s'est entretenue avec le Bureau du référendum du Sud-Soudan à Djouba. Le Président du Bureau, qui est aussi le Vice-Président de la Commission du référendum du Sud-Soudan, a informé la mission de l'état d'avancement des préparatifs du référendum, en indiquant que des commissions supérieures avaient été formées dans chacun des 10 États du Sud-Soudan et que le Bureau cherchait des sites qui pourraient servir de bureaux de vote dans le pays. Il a aussi informé la mission que l'arrivée du matériel nécessaire à l'établissement des listes était prévue pour la fin du mois d'octobre, donc à temps pour l'ouverture de l'inscription le 14 novembre.

26. Les membres du Bureau ont insisté sur les obstacles qu'ils rencontraient dans le cadre des préparatifs du référendum, et notamment sur les difficultés d'accès aux zones reculées, le manque de fonds, la proximité des échéances et les problèmes relatifs à l'établissement des listes d'inscrits et à la participation au référendum dans le nord du Soudan et depuis l'étranger, à savoir l'Australie, le Canada, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Royaume-Uni. Ils avaient malgré tout décidé de tenir les référendums le 9 janvier 2011 et espéraient que cela serait possible avec l'appui de la communauté internationale. Ils espéraient que l'inscription sur les listes permettant de participer au référendum pourrait être menée à bien en un laps de temps relativement court, étant donné le niveau de sensibilisation de la population et l'enthousiasme suscité par le référendum. Ils ont souligné qu'il devait pouvoir compter sur la coopération du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan pour atteindre cet objectif.

Société civile

27. La mission du Conseil a rencontré les responsables de la société civile au Sud-Soudan, notamment des représentants de l'Église et des associations de femmes. Tous ont jugé nécessaire que le Conseil de sécurité continue d'appuyer l'application de l'Accord de paix global comme clef de voûte de la paix au Soudan. Ils ont souligné que le référendum et les consultations populaires devaient être organisés dans le respect de la liberté et de manière équitable, et qu'il fallait régler le problème du tracé de la frontière, notamment dans l'Abyei. Certains ont souhaité que soit mis en place un système d'alerte rapide, avec une force de contrôle des Nations Unies déployée le long de la frontière. Un des représentants a fait part de sa préoccupation après que des responsables du Parti du congrès national avaient menacé d'expulser des Sud-Soudanais du nord du Soudan si le Sud-Soudan votait en faveur de l'indépendance. D'autres ont fait valoir que l'unité n'était pas un choix attirant et que l'indépendance était la seule option possible. Une représentante des associations de femmes a souligné les progrès accomplis au Sud-Soudan, notamment en matière d'autonomisation des femmes, et appelé la communauté internationale à continuer de promouvoir le développement au Sud-Soudan.

Centre de formation des forces de police sud-soudanaises à Rajaf

28. La mission du Conseil a visité un centre de formation des policiers à Rajaf, dans l'État de l'Équatoria central, où 5 400 cadets (dont plus de 300 femmes) suivaient une formation de neuf mois. L'Inspecteur général a accueilli les membres de la mission et remercié de leur aide les partenaires internationaux, comme la MINUS, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la United States Agency for International Development. Le Ministre des affaires intérieures s'est dit prêt à constituer une force de police qui pourrait répondre aux problèmes de sécurité intérieure. La mission a assisté à des démonstrations d'opérations d'arrestation à hauts risques, de protection de personnalités et de contrôle des foules. Elle a également visité des classes et s'est entretenue avec des stagiaires qui suivaient une formation sur la sécurité des frontières et en droit.

C. Réunions au Darfour

Organismes humanitaires

29. Le 8 octobre, la mission du Conseil a rencontré des représentants d'organismes humanitaires à El Fasher. Les participants se sont plaints de limitations de leur liberté de circulation et des conditions d'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier dans le Djebel Marra, depuis le début de l'année. Les organismes humanitaires ont également souligné que les affrontements armés entre le Gouvernement et les rebelles continuaient de provoquer des déplacements de population et d'empêcher le retour volontaire et définitif de la population civile. Les participants ont indiqué que les capacités humanitaires n'avaient toujours pas retrouvé le niveau où elles étaient avant mars 2009 et l'expulsion de 13 organisations non gouvernementales et la fermeture de plusieurs organisations locales par le Gouvernement soudanais. Ils ont aussi fait observer qu'il s'était avéré difficile de contrôler systématiquement la situation sur le plan humanitaire, en particulier pour les groupes de défense des droits de l'homme et de protection (par exemple contre la violence fondée sur le sexe), depuis l'expulsion de ces organisations non gouvernementales. Après avoir souligné que l'aide fournie devait l'être de manière impartiale, les organismes humanitaires ont fait valoir qu'ils devaient pouvoir compter sur la coopération des autorités soudanaises pour mener à bien leur action dans toutes les zones du Darfour, y compris celles échappant au contrôle du Gouvernement.

30. Les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par la recrudescence de la violence au Darfour, le nombre de victimes parmi les civils et la multiplication des actes de violence sexuelle et sexiste, le recrutement des enfants par des groupes armés; les flux illégaux d'armes au Darfour; et le maintien des restrictions imposées à la liberté de passage des secours. Ils ont dit aussi s'inquiéter pour la sécurité des civils, des agents humanitaires et des Casques bleus au Darfour. Certains des membres du Conseil ont jugé important de planifier des stratégies dans des domaines qui ont des conséquences à long terme, comme la gestion des ressources en eau ou l'impact des changements climatiques.

Wali du Darfour-Nord

31. Le Gouverneur du Darfour-Nord a profité de sa réunion avec la mission du Conseil de sécurité pour exposer le point de vue du Gouvernement soudanais et

apporter sa contribution aux débats du Conseil sur le Darfour. Il a déclaré qu'il n'y avait pas de conflit au Darfour-Nord et que la situation sur les plans sécuritaire, humanitaire, politique et économique au Darfour s'était considérablement améliorée depuis la dernière visite du Conseil en 2008, en soulignant que la criminalité avait baissé, que le taux de scolarisation primaire était en augmentation et que les pouvoirs publics s'efforçaient de promouvoir la justice et la réconciliation à l'échelon local et de faciliter le retour volontaire des réfugiés et des déplacés. Il a indiqué que c'était bien là la preuve de la volonté du Gouvernement de régler le conflit au Darfour. Il a estimé que le Conseil devrait faire pression sur tous les groupes rebelles pour les amener à rejoindre le processus de paix sans conditions préalables. Il a aussi jugé que la décision de la Cour pénale internationale de condamner le Président Bashir avait eu des répercussions négatives sur le processus de paix, en soulignant que le Soudan devrait être traité sur un pied d'égalité avec les autres membres de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Il a demandé au Conseil de rester impartial dans son examen de la situation et de reconnaître les progrès accomplis par le Gouvernement, dont témoignait sa nouvelle stratégie pour le Darfour.

32. La mission du Conseil s'est dite préoccupée par la recrudescence de la violence au Darfour, et notamment les risques encourus par les Casques bleus et les agents humanitaires, et il a demandé au Gouvernement et à toutes les parties concernées d'assurer la liberté de circulation du personnel de la MINUAD et des agents humanitaires et leur accès aux personnes ayant besoin d'aide. Certains des membres du Conseil ont aussi souligné que d'après les statistiques de l'ONU, la violence au Darfour avait augmenté de 240 % depuis l'année précédente. La mission a réaffirmé son soutien au processus de paix animé par l'Organisation des Nations Unies et par l'Union africaine, demandé instamment à tous les groupes rebelles de rejoindre le processus de paix de Doha sans conditions préalables et sans retard, et engagé toutes les parties à accomplir des progrès en vue de la cessation immédiate des hostilités et d'un règlement négocié du conflit. La mission a souligné qu'elle soutenait la MINUAD, en demandant à toutes les parties de l'aider à s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils, la facilitation de l'aide, et l'appui au processus de Doha. Plusieurs membres de la mission ont souligné l'importance de la concertation entre le Gouvernement et les divers groupes du Darfour. D'autres ont souligné que les criminels devaient être poursuivis et qu'il fallait lutter contre l'impunité.

Personnes déplacées : les camps d'Abu Shouk et d'Al Salam

33. La mission du Conseil a rencontré une délégation de personnes déplacées des camps d'Abu Shouk et d'Al Salam devant les locaux du centre de police de proximité de la MINUAD à Abu Shouk. Les représentants des personnes déplacées, y compris des femmes et des jeunes, ont souligné l'insuffisance de l'aide pour le développement dans les camps, et notamment le manque de denrées alimentaires, de soutien médical et de possibilités d'enseignement. Plusieurs représentants ont dit craindre d'être persécutés, en référence aux assassinats et harcèlements dont auraient été victimes certains opposants au Gouvernement, et ils ont demandé à la MINUAD de s'acquitter de son mandat et de renforcer ses mesures de protection. Les représentants des deux camps ont aussi souligné que la paix et le règne de la justice étaient des conditions indispensables au rapatriement et au développement. Certains d'entre eux se sont dits préoccupés par le fait que la communauté

internationale tournait désormais son attention sur les référendums et d'autres questions Nord-Sud, au détriment de la paix au Darfour, et ont demandé que toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant le Darfour soient appliquées, notamment la résolution 1706 (2006), et que les effectifs de la MINUAD soient renforcés. Le Conseil a pris note de ces importants problèmes et a assuré qu'il était conscient de l'importance cruciale du mandat de la MINUAD, en considérant comme prioritaires la protection des civils et la facilitation de l'aide, ainsi que l'appui du processus de Doha par la MINUAD, tout en appelant toutes les parties, notamment les autorités centrales et locales, à garantir la sûreté et la sécurité de tous les citoyens et à respecter leurs droits.

Maternité d'El Fasher

34. À El Fasher, la mission du Conseil a visité un hôpital spécialisé dans les soins médicaux apportés aux femmes et aux nouveau-nés qui, en collaboration avec la MINUAD et d'autres organismes des Nations Unies, traite plus de 4 000 patients et effectue jusqu'à 500 opérations par mois. Les membres du Conseil ont examiné les divers problèmes rencontrés par l'hôpital, notamment la recrudescence de la violence sexuelle à l'égard des femmes, les nombreux cas de fistule chez les jeunes femmes et le manque de matériel médical et de formation médicale.

D. Réunions à Khartoum

Consultations populaires

35. Le 9 octobre, la mission du Conseil a rencontré à Khartoum le Gouverneur de l'État du Nil bleu, le porte-parole de l'Assemblée de l'État du Nil bleu, le Vice-Gouverneur de l'État du Kordofan méridional, et le Porte-parole de l'Assemblée de l'État du Kordofan méridional. Le Conseil a réaffirmé que les consultations populaires faisaient partie intégrante de l'Accord de paix global et souligné qu'il était important d'organiser sans retard dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional des consultations populaires crédibles et ouvertes à tous.

36. Le Gouverneur de l'État du Nil bleu a noté que tout le monde gagnerait à la tenue de consultations populaires puisque les peuples des deux États pourraient ainsi exprimer leurs vues sur l'Accord de paix global et remédier à ces lacunes en négociant avec l'administration centrale. Mais il a averti qu'un tel processus pourrait avoir de graves conséquences sur le plan de la sécurité, étant donné les liens entre l'État du Nil bleu, l'État du Kordofan méridional, l'Abeyi et le Sud-Soudan, et qu'il faudrait en contrôler soigneusement le déroulement.

37. En réponse aux questions posées par la mission quant aux mécanismes et processus des consultations populaires, les représentants de l'État du Nil bleu ont précisé que les consultations avec les partis politiques, les groupes de la société civile et les citoyens seraient organisées dans le cadre de séminaires, d'ateliers et autres, et que l'Assemblée de l'État établirait ensuite un rapport final qui serait soumis à l'administration centrale pour examen. Dans l'État du Kordofan méridional, le processus avait été retardé en raison du report des élections. Dans les deux États, on pouvait s'attendre à ce que les questions ayant trait à l'autonomie, au partage des pouvoirs et des richesses et aux droits culturels et religieux posent gravement problème. Les représentants des deux États ont appelé la communauté internationale à leur fournir son assistance technique et financière, compte tenu en

particulier de la brièveté des délais impartis pour mener à bien les processus des consultations populaires.

La Commission du référendum du Sud-Soudan

38. Le Président de la Commission du référendum du Sud-Soudan, M. Muhammad Ibrahim Khalil, a informé la mission du Conseil des divers problèmes portant obstacle au respect de l'échéance du 9 janvier 2011. Il a déclaré que le calendrier du référendum n'avait pas été arrêté mais qu'il proposait de réserver une semaine à l'établissement des listes d'inscrits, du 14 au 21 novembre. Il a indiqué à cet égard que le Bureau du référendum du Sud-Soudan à Djouba avait déjà informé les principales composantes de la société que l'inscription serait ouverte le 14 novembre pour une durée de trois semaines. Il a aussi fait observer que le Gouvernement n'avait débloqué aucuns fonds pour la Commission, pas même au titre des salaires des membres de son personnel. À la fin de son exposé, il a souligné que le référendum était bien un processus national, aidé seulement par la communauté internationale.

39. Les membres du Conseil ont fait observer qu'il fallait réserver suffisamment de temps à l'établissement des listes d'inscrits afin d'assurer la crédibilité du référendum. Le Président a souligné qu'il serait nécessaire de condenser le calendrier prévu pour l'établissement des listes d'inscrits et la période suivante pour que puissent être respectés les délais impartis dans la loi relative au référendum et l'échéance du 9 janvier 2011. Il a aussi déclaré que si la date du 9 janvier 2011 était maintenue pour le référendum, on risquait de manquer de temps pour que tous ceux qui le souhaitent puissent s'inscrire et pour établir les listes de manière transparente et responsable, ce qui risquait d'entacher la crédibilité du processus. La mission du Conseil a rappelé que les deux parties s'étaient de nouveau engagées à tenir les référendums sans retard, et a invité le Président à chercher à assouplir le calendrier fixé dans la loi relative au référendum. En réponse à une question sur la conception du bulletin de vote, le Président a indiqué que la Commission n'avait pas encore examiné quelle serait la question figurant sur le bulletin, ni de quelle manière elle serait représentée pour les analphabètes, car elle s'était consacrée aux préparatifs en vue de l'établissement des listes d'inscrits.

Ministre des affaires étrangères

40. La mission a rencontré le Ministre des affaires étrangères, M. Ali Karti, et d'autres membres du Gouvernement d'unité nationale à Khartoum. M. Karti a déclaré que son gouvernement avait mis un point d'arrêt à la guerre dont il avait hérité et qu'il était parvenu à restaurer la paix et la stabilité et à s'attaquer aux racines du conflit, même si cela voulait dire que le Sud-Soudan pouvait choisir la sécession. Il a aussi déclaré que le Gouvernement respectait déjà les trois grands points identifiés dans l'Accord de paix global, à savoir le partage du pouvoir, le partage des richesses et le statut de l'Abyei, de l'État du Kordofan méridional et de l'État du Nil bleu, tandis que l'Armée populaire de libération du Soudan ne s'était que partiellement retirée de la zone de cessez-le-feu.

41. M. Karti a réaffirmé que son gouvernement était attaché à la tenue du référendum le 9 janvier 2011, comme le montrait sa décision de contrevenir à la loi relative au référendum, en particulier à sa disposition selon laquelle les listes d'inscrits devaient être établies 90 jours avant les référendums, pour respecter la

date du 9 janvier. Il a informé la mission que les préparatifs du référendum devaient être correctement menés à bien par la Commission du référendum du Sud-Soudan sans intervention de l'extérieur, et que c'était là une condition pour que les résultats du scrutin soient acceptés. Il a aussi noté qu'il serait souhaitable de régler avant les référendums certains des problèmes qui se poseraient à leur issue, notamment en ce qui concerne le tracé de la frontière, la citoyenneté et le partage des richesses, mais que ce n'était pas une condition préalable à leur tenue. M. Karti a souligné que son gouvernement ne voulait pas que la guerre éclate de nouveau et a fait valoir que le Conseil de sécurité devrait être préoccupé par les déclarations laissant entrevoir la possibilité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

42. En ce qui concerne le Darfour, M. Karti a observé que la communauté internationale avait soutenu plusieurs initiatives de paix, mais qu'elle n'avait jamais pris de sanctions contre les groupes rebelles qui ne respectaient pas les accords de paix. Il a souligné que le Gouvernement considérait toujours que le processus de paix de Doha représentait le principal dispositif de négociation et a appelé la communauté internationale à faire pression sur les rebelles pour qu'ils participent aux pourparlers de Doha sans condition.

43. M. Karti s'est félicité de la coopération entre le Gouvernement et la MINUAD et a fait référence à la nouvelle stratégie gouvernementale pour le Darfour, qui prévoyait notamment de suivre les incidents en matière de sécurité avec le concours de la MINUAD. Il a condamné les attaques perpétrées contre des membres du personnel de la MINUAD par les rebelles et leurs groupes dissidents armés par des acteurs extérieurs, et déclaré que certains de ces groupes armés opéraient également depuis les camps de déplacés. Un autre représentant du Gouvernement a indiqué que le Gouvernement entendait prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de ces éléments armés.

44. M. Karti a jugé que les sanctions prises contre le Soudan étaient injustifiées et nuisaient à la population civile. Il a aussi fait observer qu'il était important de maintenir un équilibre entre la justice et la paix, et de ne pas réaliser l'une au détriment de l'autre.

45. Rappelant le communiqué du 24 septembre et le mandat de la mission du Conseil, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient la pleine application de l'Accord de paix global sans retard. Plusieurs d'entre eux ont souligné que les parties devaient faire preuve de souplesse pour s'assurer que les référendums se déroulent à la date prévue et ont appelé le Gouvernement à fournir toutes les ressources nécessaires à la Commission du référendum du Sud-Soudan, y compris sur le plan financier. Les membres du Conseil ont aussi déploré le retard pris dans la constitution de la commission pour l'Abyei et ont engagé toutes les parties à régler les questions en suspens au moyen de négociations, y compris dans le cadre de celles prenant place à Addis-Abeba. La mission du Conseil a aussi souligné qu'il serait essentiel de régler les grandes questions qui se poseraient à l'issue des référendums, notamment en ce qui concerne la citoyenneté, les ressources pétrolières et la gestion des frontières. Elle a aussi appelé l'attention sur les problèmes d'acheminement de l'aide humanitaire au Darfour et demandé au Gouvernement et à toutes les parties concernées de garantir la liberté de circulation des agents humanitaires et des Casques bleus.

46. M. Karti a attribué certains des problèmes rencontrés au manque de coopération du Mouvement populaire de libération du Sud-Soudan, et précisé que

les référendums devaient refléter la volonté du peuple, et non celle du Gouvernement du Sud-Soudan ou du Mouvement populaire. Il s'est félicité que le Secrétaire général ait constitué une équipe chargée de contrôler le bon déroulement du processus référendaire et a encouragé les missions d'observation internationales à collaborer avec la Commission du référendum du Sud-Soudan. Il a aussi déclaré que la décision prise en juillet 2009 par la Cour permanente d'arbitrage ne concernait que la frontière de l'Abyei et qu'il n'était pas en son pouvoir de trancher d'autres questions, comme par exemple la définition des critères de résidence. S'agissant du financement de la Commission du référendum du Sud-Soudan, le Ministre des finances a précisé que le Gouvernement était prêt à aider la Commission du référendum du Sud-Soudan, mais que celle-ci ne lui avait pas présenté de budget. Le Commissaire de la Commission chargée de l'aide humanitaire a nié que la liberté de circulation des organismes d'aide était limitée, y compris dans le Djebel Marra, et informé la mission que la plupart des zones du Darfour étaient sous le contrôle des Forces armées soudanaises, à l'exception des zones où le Mouvement pour la justice et l'égalité était présent. M. Karti et d'autres membres du Gouvernement ont souligné que le Gouvernement avait pris l'initiative de formuler une stratégie pour le Darfour, ce qui était bien la preuve de son engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans l'ensemble du Soudan.

Vice-Président du Gouvernement d'unité nationale

47. Le Vice-Président, M. Ali Osman Taha, a donné à la mission du Conseil de sécurité l'assurance que le Gouvernement était pleinement attaché à l'application de l'Accord de paix global et à la paix et à la stabilité au Darfour. Il a noté que le Gouvernement avait entrepris de négocier des arrangements post-référendaires, mais que d'autres problèmes critiques n'étaient toujours pas réglés, notamment le tracé de la frontière de 1956, où s'étaient massées des forces. À la demande de la mission du Conseil, il a précisé que le règlement de ces questions en suspens ne constituaient pas une condition préalable à la tenue des référendums.

48. Le Vice-Président M. Taha a aussi souligné qu'il était nécessaire de faire pression sur les groupes rebelles pour qu'ils rejoignent le processus de paix au Darfour, en indiquant que le Gouvernement s'efforçait de lutter contre l'impunité, notamment au moyen des dispositifs intérieurs qu'il avait mis en place. Il a demandé au Conseil de reconnaître les progrès concrets accomplis par le Gouvernement pour améliorer la situation au Darfour, et a prévenu qu'une attitude négative de la part de la communauté internationale aurait des conséquences négatives, en minant le Gouvernement et en encourageant les rebelles à poursuivre leurs efforts de sabotage. Il a aussi noté l'ampleur de la coopération entre le Gouvernement et la MINUAD sur le terrain, et indiqué que son gouvernement remerciait la MINUAD et les organismes des Nations Unies pour leur action.

Organismes humanitaires internationaux

49. Les représentants des organismes humanitaires ont exprimé plusieurs motifs de préoccupation, notamment les problèmes de sécurité et d'accès et d'autres obstacles bureaucratiques. Ils ont souligné qu'ils devaient pouvoir avoir accès à l'ensemble de la population pour fixer des priorités en fonction des besoins, et ils ont souligné l'importance d'un dialogue ouvert avec le Gouvernement. En réponse aux questions posées par certains membres du Conseil sur les répercussions qu'avait eu l'expulsion de 13 organisations non gouvernementales en mars 2009, les

représentants des organismes humanitaires ont noté que certaines zones du Darfour n'avaient pu depuis lors être desservies et que la qualité des services en avait été affectée, en particulier dans les domaines de la protection, de l'alimentation et de la santé. En ce qui concerne les enfants soldats, les organismes humanitaires ont fait observer que beaucoup d'entre eux étaient associés à des groupes armés autres que les deux parties, et que la majorité des jeunes n'avaient pas de perspectives d'emploi ou d'éducation. Les organismes humanitaires avaient entrepris de mettre au point un plan d'urgence pour la période post-référendaire afin d'assurer l'offre continue d'une aide sur le plan humanitaire et en matière de développement. La mission du Conseil a remercié les organismes humanitaires des efforts qu'ils déployaient au Soudan, en se disant prête à continuer de faciliter leurs importantes activités.

Les Sud-Soudanais qui vivent dans le nord du Soudan

50. Les membres de la mission du Conseil ont rencontré des représentants des Sud-Soudanais qui résident dans le nord du Soudan. Plusieurs participants ont observé que les défenseurs de l'unité comme ceux qui étaient en faveur de la séparation tenaient désormais des propos plus hostiles à leur égard. Beaucoup ont noté que les Sud-Soudanais du nord du Soudan avaient peur d'être victimes de réactions de violence, en particulier pendant les référendums ou après l'annonce de leurs résultats. Un autre représentant a informé la mission que les Sud-Soudanais craindraient le report ou l'annulation des référendums jusqu'au jour du scrutin, et ils ont demandé au Conseil de sécurité de continuer de faire pression sur les parties pour que les référendums se tiennent à la date fixée.

51. Plusieurs représentants des Sud-Soudanais vivant dans le nord du Soudan ont signalé à la mission des migrations de population au Sud-Soudan en provenance du nord du Soudan depuis l'annonce des référendums, et ont dit craindre un éclatement des hostilités le long de la frontière. Une représentante des Sud-Soudanais déplacés a indiqué que de nombreuses personnes déplacées n'avaient pas pris part au programme de rapatriement parrainé par le Gouvernement du Sud-Soudan, par crainte de priver de perspective d'éducation leurs enfants, qui avaient été scolarisés dans le nord du Soudan. Un autre représentant des déplacés a fait observer que ceux qui avaient émigrés dans le nord du Soudan pour des raisons économiques bien avant la guerre étaient plus susceptibles de voter en faveur de l'unité, tandis que ceux qui avaient échappé à la violence pendant la guerre souhaitaient probablement la sécession.

52. Tous les participants craignaient d'être victimes de tentatives de harcèlement, d'intimidation ou de fraude lors de leur inscription sur les listes et du déroulement du scrutin dans le nord du Soudan. Ils ont aussi noté qu'ils risquaient de perdre leurs biens dans la partie nord du Soudan s'ils s'inscrivaient au Sud-Soudan. Ils ont demandé à la MINUS de contrôler de près la situation et de leur fournir une protection adéquate.